

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié



• Soutenir le contingent

En page 3

• Crise à "l'usine Vespa" de Fourchambault

En page 7

• L'article 16

En page 8

La faiblesse de l'Homme fort

LA rapide décomposition de la folle rébellion des généraux ne doit pas faire illusion sur la force et l'efficacité réelles du régime gaulliste. Sans la réaction des forcés populaires et sans l'attitude résolue du contingent, le coup aurait probablement réussi. Si l'attitude du chef de l'Etat fut conforme au caractère du personnage, par contre les structures du système vacilleraient de façon visible.

Improvisation, complicités, contradictions et désarroi caractérisèrent les premières réactions des responsables.

Le nouveau régime avait eu pourtant trois années pour se mettre en place et en avril 1960, M. Michel Debré disait à Alger d'un ton péremptoire : « Nous avons désormais un Etat ». Cet Etat a failli se dissoudre en vingt-quatre heures, soit beaucoup plus vite que la IV^e République, bien qu'à l'inverse de mai 1958, un grand personnage eût quitté, pour s'installer au pouvoir, la salle d'attente d'où il paralysait la République.

Dans ses mains, ce pouvoir est rapidement devenu le pouvoir personnel. Un Parlement rarement réuni et qui, au lendemain même du drame d'Alger, discute placidement de la formation professionnelle des vieux travailleurs, — un parti majoritaire, l'U.N.R., qui en tant qu'inconditionnel, s'interdit de connaître du domaine réservé au chef de l'Etat, c'est-à-dire de l'essentiel, — un gouvernement de commis : telle est la structure subalterne.

L'indifférence, voire le mépris des hommes, préside aux choix. Le général de la Bollardière reste exilé en Afrique, mais dans les entourages, on trouve les hommes du 13 mai : le général de Beaufort à l'Elysée, les généraux Petit et Nicot à Matignon. Dans les rapports avec la Communauté européenne d'Algérie, c'est le règne de l'inhumanité : on n'explique rien, on ne tente pas de convaincre. Nous avons fortement dénoncé les fautes des Français d'Algérie, mais n'eût-il pas été à la fois humain et politique de leur dire quel pouvait être leur avenir et de ne pas les soumettre au langage sec et abrupt de la conférence de presse tenue par le général de Gaulle le 10 avril 1961 ? Leur sort ne peut pas être tranché « avec le plus grand sang-froid » et des solutions dramatiques considérées « avec un cœur parfaitement tranquille ».

Quant à l'armée, une ambiguïté certaine, des promotions et des décorations déconcertantes, une alternance de laisser-faire et d'objectifs brutalement révélés ne devaient-elles pas la conduire à la révolte ?

TOUT cela procède d'une philosophie archaïque, d'une conception suivant laquelle il importe peu que la nation soit représentée par des « intermédiaires » puisqu'à lui seul, le chef de l'Etat incarne la nation et qu'il lui incombe d'apprécier souverainement des intérêts de la France et de les exprimer. La notion de guide, déjà si dangereuse, est elle-même dépassée puisque pour de Gaulle, il est la France.

Il était l'Exécutif, il devient le Législatif et il sera le Judiciaire en composant avec ses fidèles le Haut-Tribunal militaire.

En fait, cette concentration des pouvoirs trahit un grand vide et conduit à une grande faiblesse car nul ne peut gouverner efficacement sans la coopération consciente et active du peuple. L'homme seul est fragile, et en définitive, se retrouve sans intermédiaires entre le micro et les transistors.

Seule, la démocratie peut permettre un pouvoir stable et efficace.

Au risque de nous trouver une fois de plus à contre-courant, nous ne cesserons de le proclamer.

Le P.S.U. doit lutter dans l'immédiat pour le châtiement des factieux, l'épuration en profondeur, la négociation avec le G.P.R.A. mais les objectifs circonstanciels doivent s'insérer dans la lutte fondamentale pour instaurer une véritable démocratie.

Alain SAVARY

Les mauvaises fréquentations de M. Triboulet... ..et de quelques autres

PERSONNE, cela va de soi, n'était tenté de conférer le moindre poids politique à M. Triboulet, ni à ses fonctions dans le gouvernement. L'homme appartient à cette catégorie de personnages dont les convictions cèdent assez aisément à la satisfaction de détenir un portefeuille, ou un demi-portefeuille ministériel. Aussi ne devait-on éprouver aucune surprise à le voir suivre docilement le général de Gaulle dans toutes les évolutions de la politique algérienne de la Ve République. Comme Michel Debré, il était prêt, installé au pouvoir, à oublier les thèses ultras qu'il défendait du temps de la IV^e, lorsqu'il s'opposait à l'évolution du Maroc et de la Tunisie vers l'indépendance.

Mais si le personnage en lui-même compte peu, la mésaventure qui vient de lui arriver mérite plus d'attention. Elle prend valeur de symbole.

M. Triboulet, ministre des Anciens combattants avait, à son cabinet, deux officiers, baptisés, pour faire important, aides de camp : les capitaines Philippe de Saint-Rémy et Varo. Des bureaux ministériels de la rue de Bellechasse, ils viennent de passer au fort de Vincennes où ils sont aux arrêts.

Le capitaine de Saint-Rémy semble en effet avoir joué un rôle important dans la conjuration. Il en était un des principaux correspondants à Paris. C'est chez lui que se tenait, le 22 avril, une réunion de six ou sept personnes (nous révélerait-on bientôt les noms ?) qui constituaient l'état-major des généraux félons d'Alger. C'est là que fut arrêté le colonel Vaudrey, ancien adjoint du colonel Godard, qui fut, en mai 1958, le président du Comité de Salut public d'Alger.

Ainsi, la conjuration avait ses homes jusque dans les entourages des

ministres, jusque au sein du gouvernement.

Peut-être cette mésaventure vaudrait-elle au malheureux Triboulet de perdre son portefeuille. Nous ne verserons pas de larmes. Reconnaissons pourtant qu'en la circonstance, Triboulet sera promu au rôle de bouc émissaire. Car, si l'on se met à frapper les gens du pouvoir pour mauvaises fréquentations, le ministre des Anciens Combattants ne devrait pas être seul touché. Epargnerait-on le Premier ministre ? Il eut pour chef de son cabinet militaire un certain général Petit, aujourd'hui à la Santé avec Challe. Il avait eu pour successeur le général Nicot, qui vient lui aussi d'être mis aux arrêts.

On sait encore qu'un autre général, Grout de Beaufort, a été mis aux arrêts quelques jours, puis mis sous surveillance. Celui-ci était encore plus haut placé : il dirigea jusqu'à une date récente la maison militaire de qui vous savez.

Mais alors, où s'arrêterait-on ?

Mais si, justement, on saura s'arrêter. On s'arrêtera parce que ce régime ne peut pas faire une véritable épuration. Né lui-même en mai 58 d'un chantage de l'armée, porté par les ultras dont il épousait alors la doctrine, comment n'aurait-il pas placé à tous les postes de commande tous ceux qui l'avaient aidé ? Avec qui, sinon avec eux, aurait-il construit son Etat fort ?

Le régime peut bien, de temps à autre, larguer un Soustelle ou un Triboulet ; il peut même dans les grandes crises aller jusqu'à mettre à la Santé quelques généraux ou officiers supérieurs. Il n'en démeurera pas moins ce qu'il est, marqué irrémédiablement par ses origines, le régime des éternels ennemis des libertés.

A LA R.T.F.

Le Comité de Vigilance sur ses gardes

Point sensible de l'appareil gouvernemental, la R.T.F. a été profondément ébranlée par la crise du putsch manqué d'Algérie. Malgré le « pouvoir », de tels courants d'air frais et de vérité ont passé sur les antennes que le ministère de l'Information, effrayé, songe à une réorganisation des émissions d'information qui se traduirait par une « mise sur la touche » des responsables au niveau des rédacteurs en chef.

M. Paul Bodin, chargé de mission auprès de M. Terrenoire, songerait à des évictions et cherche des boucs émissaires.

Cependant, le Comité de vigilance antifasciste formé au lendemain du 13 mai, et auquel participent les membres du P.S.U. — Comité qui se recrute par adhésions individuelles — s'organise solidement. Il est fort de l'adhésion de nombreux travailleurs de toutes catégories, des ouvriers des plateaux aux réalisateurs et présentateurs de la T.V., en passant par les journalistes. En sont membres, entre autres, François Chalais, Etienne Lalou, Marcel Bluwat, Stelio Lorenzi, Jean Balensi, Paul Peronnet, Jacques Février, Jean Rabaut, Clara Candiani, Henri Spade, J.-P. Marchand, Jean Loas, René Lucot, Marianne Monestier, Alain Decaux, etc.

DES FRANÇAIS NOUS ÉCRIVENT D'A.F.N.

Les Français de Fès demandent au gouvernement français d'accentuer son action contre le coup d'Etat militaire, et de s'appuyer sans réserves et sans exclusives sur le mouvement syndical et les organisations démocratiques françaises, dont ils se déclarent solidaires, pour faire échec à la menace fasciste, défendre les libertés républicaines, et mener à bien la nécessaire négociation avec le GPRA pour rétablir la paix en Algérie.

Les Français de Fès, solidaires des organisations syndicales et des partis politiques démocratiques français dans leur lutte contre la tentative de putsch militaire fasciste, leur demandent impérativement de s'unir à tous les échelons, sans aucune exclusive, pour imposer la sauvegarde des libertés républicaines et la négociation avec le GPRA afin de rétablir la paix en Algérie.

Nos camarades P.S.U. de Tunisie

Devant le coup de force des généraux fascistes d'Alger et le danger que leurs menées criminelles font courir à la démocratie française, à la solution négociée du problème algérien et de façon plus générale à la paix mondiale,

Approuvent pleinement l'action menée par les organismes directeurs du P.S.U. et les assurent de leur totale confiance.

Ils proclament leur solidarité entière avec le peuple français, dans sa lutte contre le prononciamiento et pour la défense de la Démocratie.

Ils invitent de façon instante les autorités légales de la République française à s'appuyer toujours davantage, pour réduire le fascisme menaçant, sur les masses populaires et toutes les organisations démocratiques sans aucune exclusive.

Si légitimement soucieux qu'ils soient de ne pas sortir de la réserve que leur impose leur situation d'hôtes, ils croient néanmoins de leur devoir, dans les circonstances graves actuelles, d'affirmer solennellement leur détermination de s'opposer par tous les moyens à toute action des factieux qui pourrait troubler la paix en Tunisie. — 24-4-61.

Soutenir le contingent

SEPT généraux sont en prison ou aux arrêts. Un nombre difficile à préciser d'officiers supérieurs ont subi le même sort.

Mais croit-on qu'il sera possible de limiter ainsi l'épuration de l'armée après la tentative de coup de force du 21 avril ?

Le mal était trop profond, trop étendu et trop ancien pour n'avoir pas développé très largement sa contagion.

Le 6 février 1956, l'impunité des responsables du massacre de Sakhiet Sidi Youssef, la Légion d'honneur du lieutenant puis capitaine Charbonnier, le 13 mai enfin, avaient encouragé progressivement les militaires de tous grades à se croire au-dessus des lois.

En vain, on tente aujourd'hui de nous affirmer, au nom de la mystique de l'unité de l'armée, que le nombre des officiers ayant failli à leur devoir a été très faible. Des informations commencent maintenant à nous parvenir sur ce qui s'est passé dans les unités entre le 22 et le 25 avril. Il est confirmé que l'attitude des hommes du contingent, agissant souvent au péril de leur vie, a joué un rôle déterminant dans l'échec du complot. Ils ont eu à résister plus d'une fois à des officiers de tous grades, lieutenants ou capitaines, qui se montraient disposés à ne pas résister aux paras, ou même à reconnaître l'autorité de Challe et à diffuser ses appels.

Appel du P.S.U. aux Soldats

Au mois de novembre 1960, le P.S.U. éditait un tract destiné aux jeunes soldats appelés à servir en Algérie (voir Tribune Socialiste, n° 28, du 19 novembre 1960).

Après les événements des 22-25 avril et le rôle joué par les mobilisés dans l'échec du coup de force de Salan-Challe-Jouhaud-Zeller, nous tenons à reproduire un extrait de ce tract :

SOLDATS !

Quelle que soit l'unité dans laquelle tu es appelé à servir, tu ne dois jamais oublier qu'il existe, dans certaines circonstances, un devoir de refus, devoir dont le général de Gaulle a lui-même jadis tenu compte.

Ces circonstances peuvent être, en particulier, les suivantes :

- Si on te demande de torturer un Algérien pour obtenir de lui des renseignements, ou encore de l'exécuter sans jugement, tu dois refuser.

- Si on te demande de participer à un coup d'Etat militaire en procédant à des arrestations, en occupant des bâtiments publics, ou de réprimer des manifestations populaires, tu dois également refuser d'obéir.

Tu ne dois jamais oublier que la guerre d'Algérie n'est, à aucun titre, une guerre de défense nationale, que sa prolongation ruine chaque jour davantage toute chance de réconciliation franco-algérienne et qu'une partie croissante de la population la considère comme une guerre profondément injuste et en exige la fin.

LE PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

Sans commentaire

Publié aux Editions de Minuit par les soins du Comité Maurice Audin, ce livre est le texte de la déposition du colonel Argoud au Procès des Baricades, déposition qui eut lieu à huis-clos. Ce livre est saisi, mais il est encore possible de se le procurer et actuellement, il serait dommage de ne pas s'instruire : le colonel Argoud, en effet, s'est retrouvé, comme pas mal d'autres, parmi le fameux « quarteron » algérois que vous savez. Dans sa déposition, il explique comment les méthodes de la pacification entraînent, par elles-mêmes, la nécessité — qu'il ne semble pas regretter — d'une justice expéditive. L'on sait ce que ces mots recouvrent. Un point de détail particulièrement édifiant est l'hommage rendu au président de la Commission de sauvegarde, M. Mau-

rice Patin ; le colonel Argoud reconnaît bien volontiers que ce dernier a tout fait pour éviter de lui créer des ennuis, faciliter son travail, ne réclamant en échange qu'une certaine discrétion dans l'exécution sommaire, une régularité toute formelle dans la confection des dossiers. Dame, on est juriste ou on ne l'est pas. M. Patin l'est et, paraît-il, éminent. C'est d'ailleurs lui qui a été choisi pour présider la Haute Cour spéciale constituée par le Gouvernement pour juger les généraux et officiers rebelles ; si Argoud se fait pincer, il se retrouvera face à un juge dont il a pu déjà apprécier la bienveillance. Nous resterons, en tout état de cause entre gens bien élevés. Comme dit le comité Maurice Audin : sans commentaire.

P.-L. THIRARD.

Communiqué du Bureau National

LE PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ adresse l'expression de sa chaleureuse solidarité aux soldats et cadres du contingent qui ont été nombreux à faire leur, au moment le plus critique, le devoir de désobéissance à des ordres illégaux et criminels. Il exprime la même solidarité à ceux des cadres d'active qui ont pris la même attitude. Ces soldats et cadres ont ainsi sapé les bases de l'insurrection militaire et sauvé la France d'un effroyable bain de sang.

Le P.S.U. met en garde l'opinion publique contre toute tentative, de la part d'officiers hier complices, au moins passifs, de la révolte, de faire payer lourdement aux jeunes leur courage, leur patriotisme et leur esprit de décision. Il souligne aussi la gravité qu'aurait toute manœuvre éventuelle du pouvoir pour se réconcilier à leurs dépens avec ces mêmes officiers.

Il demande à tous les Français d'exiger au contraire avec lui l'élimination de l'armée de tous les cadres qui ont fait preuve de tiédeur dans la lutte contre les factieux, en même temps que le châtement exemplaire et rapide de tous ceux qui ont participé d'une manière quelconque à la préparation ou à l'exécution du mauvais coup du 22 avril.

Il s'indigne qu'à peine la France tirée du danger et de l'angoisse, le gouvernement s'empresse de frapper ceux qui ont contribué à la sauver, saisisse les journaux de gauche et tente d'interdire les réunions des partis démocratiques. Il dénonce dans cette attitude la claire volonté d'empêcher de nouveau les Français d'être informés, en même temps que le désir visible de reconforter les milieux réactionnaires de l'armée et de la nation encore secoués et abattus par l'échec de la rébellion, afin de rétablir au plus vite l'alliance du pouvoir gaulliste avec eux.

C'est le deuxième classe qui est maintenant le suspect n° 1. Ce ne sont pas les généraux et colonels qui ont donné le mauvais exemple, ce sont les « meneurs » (car ils sont déjà baptisés ainsi), les hommes courageux qui n'ont pas voulu être les soldats d'une armée de guerre civile.

Il faut alerter l'opinion sur le tour que risque de prendre maintenant « l'épuration » de l'armée, conduite par un régime qui doit sa naissance à une révolte de généraux se croyant en droit d'imposer leur loi à la Nation.

Sur la politique

La crise que nous venons de vivre concrétise le débat ouvert depuis plusieurs semaines autour de la Résolution adoptée par le premier Congrès du P.S.U.

Ce débat a pris une grande ampleur du côté communiste à l'occasion de la présentation des thèses préparatoires au XVI^e Congrès du P.C.F. et à la suite de la session de février du Comité Central où fut mise en cause l'attitude de Servin et Casanova.

Il concerne plusieurs aspects essentiels de notre programme et de notre politique sur lesquels l'expérience de ces derniers jours nous permet de nous expliquer très clairement.

Le contingent et les masses

A propos de la mise en échec du coup de force, par exemple, le communiqué du Bureau National du P.S.U., le 26 avril au matin souligne : « Cet effondrement est dû pour l'essentiel à l'attitude courageuse des soldats du contingent et à la réaction unanime des travailleurs français ».

Or, dans son Rapport au Comité Central communiste du 27 avril, Fajon considère que « l'événement majeur, c'est l'immense mouvement ouvrier de Lundi » et que « la résistance, puis la lutte des soldats du contingent » n'a été que la conséquence — « le lendemain matin » — de ce mouvement. Nous n'avons pas, à l'heure qu'il est, d'informations assez sûres pour évaluer avec précision l'action des soldats du contingent, mais rien ne permet de la présenter comme seconde et conséquente par rapport au mouvement populaire de lundi. Il est dès maintenant avéré que, dès les premières heures — dès le samedi matin — la résistance ouverte et bientôt organisée en divers secteurs des jeunes soldats mit les chefs fascistes de la rébellion en difficulté. Il est établi que l'attitude des aviateurs contribua, pour une part décisive, à faire avorter le projet de transport d'unités parachutistes vers la France dans la soirée du dimanche. Il est certain que l'attitude des unités du Constantinois annula, dès le lundi, les effets de la trahison du commandant-en-chef Gouraud. Il ne s'agit pas, pour nous, faisant basculer l'interprétation de Fajon, d'affirmer que l'action du contingent « fut l'événement majeur ». Nous considérons que l'action populaire en France et l'action du contingent en Algérie ont été les deux formes complémentaires et indissolublement solidaires de la résistance du peuple à l'agression fasciste. Ni l'une ni l'autre de ces deux actions n'aurait suffi, à elle seule, à tenir cette agression en échec. Mais nous trouvons dans l'événement la justification de l'attention que nous avons portée à la résistance de la jeunesse — sous des formes diverses — à la guerre d'Algérie. Wurmser ironise dans l'Humanité Dimanche sur « certains esprits courageux, mais que l'impatience conduit à préférer la conspiration à l'action des masses ». Faut-il entendre que la résistance de masse du contingent fut « spontanée » ? Wurmser ne pense-t-il pas qu'il y fallut une longue préparation politique et idéologique et croit-il que ce fut une bonne préparation de répondre à ceux des soldats qui refusaient la guerre d'Algérie par l'éternelle citation de Lénine sur le devoir pour le prolétaire d'aller à l'armée ?

Notre parti en a jugé autrement, il a agi autrement. Tout en insistant sur l'importance du travail au sein de l'armée, tout en soulignant quelles formes de résistance à la guerre il entendait reprendre à son compte, celles qu'il jugeait les plus efficaces dans l'éveil de la conscience de la masse des appelés, il n'a voulu condamner aucune forme de refus. Les exemples d'alors ont fait beaucoup pour préparer les soldats du contingent à se dresser contre des chefs depuis longtemps indignes et finalement rebelles.

On a affecté, parfois, de juger notre attitude équivoque, on a insinué que ce débat était byzantin et, qu'en l'acceptant, « le parti avait perdu du temps ». Les faits ont maintenant répondu, ils font justice de ces arguties qui cherchent à camoufler le refus des actions d'avant-garde, sous prétexte de ne pas gêner le mouvement de masse. Comme si le mouvement de masse pouvait monter sans le levain des actions d'avant-garde, comme si le rôle d'un parti tel que le nôtre n'était pas, à chaque étape, de combiner l'un et l'autre. Le Parti Socialiste Unifié s'en est tenu depuis un an à cette règle d'action. Les conditions de la mise en échec du putsch lui donnent de solides raisons de persévérer.

Il convient que les militants du P.S.U. fassent cette démonstration autour d'eux, devant leurs camarades de travail, y compris devant leurs camarades communistes ; il nous faut prendre l'habitude de tirer des faits la justification de notre politique surtout lorsque — et c'est le cas ici — cette justification est éclatante. Après avoir été offensifs dans l'action, il nous faut être dans la nécessaire bataille idéologique, pour le succès croissant de notre ligne, de notre tactique.

Le 22 Avril et l'unité

Il en va de même sur la question capitale de l'unité des forces démocratiques.

Le point III de la Résolution du Congrès indique : « ... Ainsi dans la lutte même contre le régi-

me s'élaborera et s'affirmera devant l'opinion la formule neuve de remplacement du régime. »

Encore faut-il concevoir cette union comme « l'alliance à tous les échelons, sans exclusive et sur une base d'égalité de toutes les organisations politiques, syndicales, ouvrières, paysannes, universitaires, sociales et de jeunesse, qui expriment les intérêts, les aspirations de [ces] couches travailleuses... »

Nous n'avons cessé, au cours de la crise, d'agir pour réaliser ce mot d'ordre dans sa plénitude : nous rendant à la réunion des organisations signataires du Manifeste du 19 janvier, nous avons répété une fois de plus combien l'exclusive à l'égard du Parti communiste et de la C.G.T. nous semblait dommageable à l'efficacité de l'action. Une telle pratique livre en fait — l'expérience n'en a été que trop probante — l'initiative et la domination politiques en notre pays aux forces réactionnaires. La gauche sera toujours vaincue si elle se limite d'elle-même aux seules organisations étrangères à l'influence communiste.

Il y a plus : cette exclusive a nécessairement pour effet de consolider le parti communiste dans un isolement confortable, à l'abri de tout contact impur. Il renforce en son sein les éléments sectaires, dogmatiques, qui cultivent la démagogie ouvrieriste et se font un rempart de leur « fermeté de principe ». Le P.S.U. s'est donné pour tâche de briser cette dialectique de la division de la gauche. C'est à triompher de cette longue épreuve qu'il sera surtout jugé, qu'il est dès maintenant jugé. Nous répondons par là à une des aspirations les plus profondes et les plus réfléchies des masses, convaincues par l'expérience que la division était le plus grand péril, mais souvent malhabiles à décerner les remèdes. Nous devons démasquer ceux pour qui l'anticommunisme est un prétexte, mais qui, en fait, ne veulent pas de l'union parce qu'ils ne veulent pas de l'action populaire.

Mais nous devons aussi mettre en échec la tactique de ceux qui appellent sans cesse à l'union et refusent les conditions qui la rendraient possible. Car il ne suffit pas de s'en aller répétant : « nous, nous sommes pour l'union, les autres n'en veulent pas ». Quand il s'agit non des chefs, mais des militants de telle ou telle organisation, de la masse, il convient en effet de s'interroger et de réfléchir puis, par des actes, de convaincre.

Se convaincre d'abord soi-même que l'union n'est vraiment efficace que si elle est l'union de tous. Nous le disons par rapport à l'exclusive anticommuniste. Nous le disons aussi par rapport à certaines démarches communistes. Quand le samedi du coup de force nous avons rencontré les dirigeants du Parti communiste, nos efforts n'avaient pas encore abouti à un large appel au soutien de la grève et à l'organisation de manifestations. Une initiative séparée de notre part, seuls avec les communistes, dès le samedi, aurait ruiné toute chance d'aboutir à un accord général. Les communistes le savent pertinemment.

Que signifie, dès lors, le reproche réitéré de n'avoir pas voulu — à cette heure-là — signer une déclaration de nos deux seules organisations, déclaration qui n'aurait rien ajouté à nos prises de position respectives du matin-même.

L'obstacle à vaincre pour faire l'union n'était pas, à ce moment, entre eux et nous. Une déclaration à deux aurait eu pour seul effet de compromettre tout effort d'élargissement de l'autre côté. Est-ce ce que l'on voulait ?

Nous avons, au contraire, et tout en restant en contact avec le Parti Communiste, multiplié les démarches durant 24 heures et, le dimanche, nous avons abouti : d'abord, à notre invite, une réunion s'est tenue au cours de laquelle nos représentants ont, comme ceux du P.C.F. et de la C.G.T., pressé la F.E.N. d'obtenir l'accord des autres organisations F.O. et C.F.T.C. pour une manifestation dans les tout premiers jours de la semaine, avant le mercredi si possible. Cet accord fut obtenu — et nos camarades de la F.E.N. et de l'U.N.E.F. ont joué en la circonstance un rôle capital dont ils doivent être remerciés — à l'échelon des organisations parisiennes et, à 19 h., les U.D.-F.O. et C.F.T.C. acceptaient l'organisation en commun d'une grande manifestation parisienne pour le mardi. C'est à ce moment que l'U.D.-C.G.T. fit savoir qu'elle repoussait cette date et qu'elle organiserait seule une manifestation le lundi, qu'elle annula quelques heures après, du fait d'une interdiction préfectorale.

On comprend que nous nous arrêtions au détail d'une telle négociation et aux justifications que les représentants du P.C.F. ont pu donner de leur attitude ; nous voici au cœur du débat.

Nous ne pouvons sans cesse attendre, il faut agir, on dit en substance les représentants communistes. Rien de plus vrai et, nous aussi, nous préférons la manifestation dès le lundi. Mais le propre d'un accord, c'est d'être un compromis et quand certains (c'était la position de F.O. au départ) n'envisagent de manifester que vers la fin de la semaine, d'autres le lundi, et qu'on s'entend en fin de compte pour le mardi, est-ce un si mauvais compromis ? Et cela ne vaut-il pas mieux que pas de manifestation du tout ? Car si l'on en excepte la manifestation étudiante et une action de commandos à St-Lazare, il n'y a eu aucune manifestation de quelque importance à Paris, même le lundi, — ni d'ailleurs, de ce fait, les jours suivants. Est-ce cela que veulent les militants communistes ? Qui a gagné à cette tactique, qui, sinon de Gaulle ? Qu'on songe à ce qu'aurait été, à l'heure où l'insurrection fasciste déjà fléchissait, le triomphal rassemblement du mardi délibérément mis en échec par l'U.D.-C.G.T. et les Fédérations parisiennes du P.C.F. ! Le 27 octobre avait prouvé qu'on pouvait à Paris manifester sans

le concours de la C.G.T. et du P.C.F. S'il s'agissait de faire la démonstration inverse, c'est un échec, mais un échec dont seuls nos ennemis communs peuvent se réjouir.

Les représentants du P.C.F. précisèrent encore que leur volonté d'union ne devait pas s'entendre comme excluant des initiatives particulières.

Bien entendu, et nous le pensons aussi, chaque organisation doit conserver son autonomie de décision et d'action. Mais la prétention de préparer des manifestations séparées quand, par ailleurs, on dit tout subordonner à l'union, est pour le moins déconcertante. En fait, nous retrouvons là cette contradiction dont les communistes devront bien se décider à sortir : ils se prononcent pour l'union mais veulent, en même temps, affirmer à tout moment, « le rôle dirigeant de la classe ouvrière et de son parti ». C'est ici que la pratique met à nu une grave erreur (volontaire ou non) théorique : en vertu du syllogisme qui veut que le P.C.F. soit « le » parti de la classe ouvrière et la classe ouvrière « l'avant-garde », le P.C.F. doit se réserver l'initiative.

Mais comment dès lors, bâtir le Front commun ? Comment le faire alors que d'autres forces sociales prennent leur part du combat commun, même s'il est vrai que la classe ouvrière constitue l'élément le plus nombreux et un élément relativement cohérent ? Comment le faire dès lors que certaines actions d'avant-garde sont menées, par exemple par les étudiants ? Comment le faire si les syndicats assurent leurs responsabilités, différentes de nature, mais également indispensables ?

Comment le faire sinon en reconnaissant qu'aujourd'hui, c'est une autre conception du Front commun qui doit prévaloir, celle-même définie par le P.S.U., celle d'une alliance sur une base d'égalité, excluant toute reconnaissance du « rôle dirigeant » à l'une d'entre elles. Et qu'on ne prétende pas, alors, que nous voulons réduire tel ou tel à un rôle d'appoint puisque justement en excluant toute prépondérance, nous excluons par là-même toute subordination ! Les communistes ont raison de ne pas vouloir être une « force d'appoint » et nous veillerons dans l'avenir à ce que nul ne songe à les y réduire comme certains ont tenté de le faire dans le passé ; mais qu'ils comprennent que nous non plus — ni aucun syndicat — ne voulons être réduits à ce rôle.

Il en résulte une conséquence capitale sur le plan de l'organisation de l'unité à la base. La seule garantie sérieuse que l'unité sera une unité réelle, de tous « à part entière », et non une unité... dirigée, c'est que l'instrument de cette unité soit non pas des Comités irresponsables, mais bien des Cartels représentatifs de toutes les forces organisées et, s'il est nécessaire, des éléments inorganisés. Notre acharnement à faire triompher cette formule tient à notre volonté de construire solidement l'unité, c'est-à-dire de donner à tous des garanties indispensables. Les communistes eux-mêmes devraient s'en convaincre de par l'expérience de ces Comités si souvent suscités, à peine plus larges que le cercle de leurs sympathisants et incapables de débloquent l'énorme poids des éléments étrangers à l'influence communiste.

Or la préparation du XVI^e Congrès semble être l'occasion d'une campagne systématique pour faire triompher la conception des Comités sur celle des Cartels. Fajon y insiste dans son rapport au Comité central.

Plus explicite la résolution fédérale des Côtes-du-Nord disait déjà, en matière d'autocritique :

« ... Nous nous sommes contentés, pendant toute une période, en ce qui concerne la lutte pour la paix négociée en Algérie, de limiter notre champ d'action aux décisions du cartel constitué à ce sujet et que l'on désigne sous le nom de « Comité départemental pour la paix en Algérie... Le plus souvent il fut un organisme de bavardage plutôt que d'action... Nous avons renoncé ainsi au combat sur la base des objectifs du Mouvement de la Paix, qui est un mouvement indépendant, large, où chacun a sa place, quelles que soient ses origines ou ses opinions... »

Or il se trouve que le Cartel des Côtes-du-Nord, qui groupe toutes les organisations syndicales et toutes les organisations de gauche, déploie depuis longtemps une activité remarquable pour la paix en Algérie et que l'unité réelle ainsi scellée a eu des effets heureux sur le terrain des luttes revendicatives et sur celui des luttes électorales, bref qu'il y a un bloc des travailleurs et des démocrates dans les Côtes-du-Nord. Que pourrait offrir en regard le Mouvement de la Paix dont il importe peu de savoir que chacun y a sa place dès lors que la plupart des places — à tort ou à raison — restent vides ! N'est-ce pas cela justement et, contre la leçon irrécusable des faits, du bavardage sur l'union ?

En tout cas, nos camarades, et déjà beaucoup d'autres avec eux, se convainquent, — y compris ceux qui furent au départ réservés —, que cette tactique est payante. Croit-on que la puissance des manifestations, lundi notamment, dans des villes comme Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Toulouse, dans la Loire-Atlantique, la Meurthe-et-Moselle, est sans rapport avec le fait que, depuis longtemps déjà, nos camarades appliquent une telle politique et que le P.S.U., là justement, est assez fort pour contribuer notablement à son succès ? Ailleurs, là où le rapport des forces n'a pas encore permis de secouer les vieilles routines, notre persévérance nous vaut dès maintenant une autorité incontestée. C'est vrai dans la région parisienne, par exemple, où les Fédérations de Paris, de Seine-Banlieue, de Seine-et-Oise, parallèlement à l'organisation des militants pour la résistance au coup de force, ont sans répit travaillé pour le Front commun. L'influence du Parti et, — ce qui nous importe bien davantage — nos idées ont, à travers cette épreuve comme naguère au 27 octobre, progressé.

le Front socialiste

Développer la discussion

En sorte que, plus clairement que jamais, mais d'après des expériences vécues, le débat est porté devant les militants, et doit l'être devant les masses.

Car nous l'avons dit et répété : notre préoccupation n'est pas seulement d'organiser le plus efficacement possible le Front commun pour l'action, elle est, en même temps, d'approfondir, à la lumière de l'expérience, l'indispensable discussion théorique. Et nous pensons que notre attitude lors des journées d'avril favorisera cette discussion à laquelle M. Thorez après un long silence à notre endroit, s'était décidé à prendre part dès la session de février dernier du Comité central. Depuis lors, à la fois dans « France Nouvelle » et dans la « Tribune de discussion » pour le XVI^e Congrès, de nouveaux éléments ont été apportés. Ils l'ont été souvent non en réponse directe au P.S.U., mais à propos de la crise ouverte par ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Servin-Casanova ». L'importance donnée à cette « affaire » — et celle que nous devons nous-mêmes lui accorder — tient non pas à la personnalité des dirigeants mis en cause, mais à la nature même des problèmes soulevés et au fait que, sur ces problèmes, tout un courant s'est déterminé au sein du mouvement communiste.

Si Thorez passe, dans son rapport du 24 février, de l'analyse du projet de Résolution du P.S.U. et des commentaires qu'ont pu en faire certains de nos camarades — notamment S. Mallet — à la critique des positions de Servin et Casanova, c'est que les problèmes posés par l'existence du P.S.U. constituent un des faits majeurs dans la vie propre du P.C.F.

Il serait trop simple de dire, comme le font certains camarades, que c'est l'existence par elle-même du P.S.U. qui en est responsable.

En fait, les difficultés du P.C.F. préexistaient à l'existence du P.S.U., elles témoignent de l'état de crise de ce parti, comme de l'ensemble du mouvement ouvrier et démocratique, depuis de nombreuses années. C'est de cette crise qu'est née justement, à un moment donné, la nécessité historique d'un parti socialiste nouveau. Mais il est vrai que, dès lors, les difficultés au sein du P.C.F. ne pouvaient plus se résoudre de la même façon, le débat prenait un autre tour ; et ce débat nous concerne, car il n'y a pas, pensons-nous, de muraille de Chine entre les diverses organisations du mouvement révolutionnaire. Et il dépend de nous, pour une bonne part, que le débat engagé accélère le regroupement pour une politique nouvelle et efficace de la gauche socialiste et démocratique.

Notre programme de transition

Lorsque nous évoquons par exemple les éléments de base de notre programme de transition, nous ne prétendons pas que ces mesures, à elles seules, réalisent le « socialisme », ainsi que Thorez (Rapport au C.C. du 24 février), voudrait nous le faire dire : « Ils (les rédacteurs) donnent pour le socialisme réalisé ce qui ne l'est pas. » Or nous écrivons simplement : « La réalisation de ces conditions elles-mêmes ne suffirait pas à assurer l'évolution irréversible vers la démocratie socialiste. »

Quant à l'assimilation de nos propositions au programme de la S.F.I.O., nous souhaitons que M. Thorez abandonne dès que possible la méthode éprouvée mais détestable de l'amalgame, car, si nous disons que la collectivisation de tous les moyens de production et d'échanges ne saurait se faire d'un coup, nous n'en avons nié nulle part la nécessité.

Le Congrès a tenu, dans cette deuxième partie de la Résolution adoptée à l'unanimité, à détailler l'ensemble des mesures qui rendront l'évolution irréversible. Il a donc répondu, par là, à la critique qui nous était faite de vouloir « nier la nécessité de la révolution socialiste ». Car il est bien clair que la réalisation de ces mesures ne se fera pas sans lutte, que les possédants — monopolistes ou non — résisteront. Mais à partir du moment où le « seuil » des mesures — économiques et politiques — aura été franchi (Thorez ne dit pas le « seuil », mais le « bond révolutionnaire »), ne nous querellons pas pour un mot !, les conditions existantes de l'édification d'une République socialiste. Nous ne croyons donc nullement à la création magique du socialisme par un ensemble de décisions, si importantes soient-elles. Nous sommes persuadés, au contraire, qu'au-delà du « seuil » (ou « bond révolutionnaire ») il faudra beaucoup de temps et d'efforts, si l'on veut modifier réellement les rapports sociaux et aussi la conscience des hommes. Quant à la façon dont le seuil sera franchi, Thorez dit que nous « n'en soufflons mot », mais que penser des précisions qu'il nous apporte : « ... Le choix entre les moyens pacifiques et non-pacifiques dépend du degré et des formes de la résistance des classes exploiteuses à la volonté populaire... »

Et, se référant à la « Déclaration des 81 partis », il ajoute : « ... Cette dictature du prolétariat « signifiera toujours l'élargissement de la Démocratie, le passage de la démocratie formelle bourgeoise à une démocratie authentique, une démocratie pour les travailleurs... »

Tout un chacun pense que le mode d'évolution d'une crise dépend en effet du rapport de forces et le P.S.U. n'a pas jugé nécessaire d'inclure cette lapalissade dans sa Résolution. Quant à la « démocratie authentique », la « démocratie pour les travailleurs », Thorez ne peut ignorer que, derrière cette formule, se cache un des désaccords les plus profonds, les plus pernicieux de tous ceux qui rongent le mouvement révolutionnaire.

La dernière partie du point II de notre Résolution est un premier effort, très insuffisant, pour approfondir cette notion de « démocratie des travailleurs » dans les conditions de notre pays et de notre temps. C'est sur de telles propositions précises que doit porter, dès maintenant, la discussion entre tous les partisans du socialisme, discussion que la référence à la « dictature du prolétariat » ne saurait faire progresser !

Régime gaulliste et rénovation démocratique

Mais ce malentendu est lié à un désaccord réel et grave : nous disons clairement que le régime gaulliste est un moment de la crise du système capitaliste en France et nous considérons qu'il faut faire en sorte que ce moment soit le dernier. Non point par « impatience » ou par « démagogie », mais parce que nous croyons que la bourgeoisie et son système ont épuisé leurs vertus « démocratiques » et que la succession bourgeoise du gaullisme serait nécessairement un autre régime autoritaire, sans doute plus oppressif, plus militariste et policier, plus nationaliste que le gaullisme lui-même. Nous ne croyons pas — et ceci sur la base de notre analyse des rapports de classe en France aujourd'hui — à cette démocratie bourgeoise « renouvelée » dont on ne nous dit rien de très précis, sinon qu'elle serait bien un régime parlementaire. En quoi ce régime serait-il « renouvelé », en quoi plus qu'en 1946 serait-il une étape vers le socialisme, en quoi permettrait-il le rassemblement enthousiaste des travailleurs pour aborder la seconde étape, et comment, après l'expérience qu'en ont connu les travailleurs, prétendre en faire l'objectif politique capable de susciter leur énergie afin d'en finir avec le gaullisme ? Serge Mallet a dit d'ailleurs ce qu'il fallait penser du tableau idyllique, brossé par Garaudy, de la Constituante de demain où, De Gaulle évanoui, une majorité d'hommes vertueux et sages bâtirait la démocratie renouvelée, celle qu'on a failli faire en 46 (mais pourquoi a-t-on seulement failli ? Pourquoi tout cela a-t-il fini par le 13 mai ?).

Une autre expérience de ce genre serait plus éphémère et sa fin plus dramatique encore que celle de la IV^e République. C'est la technique du jeu d'oie : chaque fois qu'on croit approcher du but on tombe dans le trou ou on revient au point de départ.

C'est donc par réalisme politique — et nullement pour soulager quelque démanègeon gauchiste — que nous écrivons :

« ... Le mouvement socialiste doit opposer au régime gaulliste une stratégie d'ensemble qui vise à son renversement en même temps qu'à l'instauration d'un pouvoir socialiste constituant un nouveau type d'Etat... »

C'est là aujourd'hui le seul objectif stratégique sérieux à offrir au mouvement populaire : lorsque la crise finale du système gaulliste s'ouvrira, les forces démocratiques en France devront être prêtes à faire triompher une solution socialiste — ce qui ne veut pas dire, d'un coup, le socialisme.

Mais, en attendant, et justement pour préparer cette échéance dans les meilleures conditions, nous ne nous désintéressons nullement de la lutte contre le pouvoir personnel. Le parti a rejeté, d'un même élan, toute sollicitation en faveur d'institutions ouvertement plébiscitaires et présidentielles. Il se dresse résolument, en ce moment même, contre la prétention cynique du pouvoir d'exploiter le putsch du 22 avril à des fins antidémocratiques, d'habituer le pays au régime d'état de siège.

Mais cette réflexion sur nos perspectives à plus long terme nous amène à considérer un troisième ordre de questions : l'instrument de la stratégie proposée par le P.S.U., c'est le « Front socialiste » dont nous définissons — au début du point III de notre Résolution — l'assise sociale. La lutte pour la « démocratie renouvelée » s'accommoderait d'alliances de classes sensiblement plus larges. M. Thorez marque nettement le lien entre l'objectif politique et la conception communiste des alliances de classes :

« ... Regrouper dans un large mouvement démocratique toutes les couches sociales victimes des monopoles pour limiter la domination de ces derniers... »

Les thèses préparatoires au XVI^e Congrès reprennent avec force cette idée qui demeure une des bases de principe de la politique communiste :

« ... Le pouvoir des monopoles frappe les couches les plus nombreuses de la population française : la classe ouvrière, la paysannerie laborieuse, les couches moyennes des villes, certaines fractions de la bourgeoisie. C'est l'union de toutes ces couches qui permettra de vaincre le pouvoir personnel... »

Dans la « Tribune de discussion », Chambaz, plus net encore, écrit :

« L'impérialisme français est contraint de s'en prendre aux intérêts vitaux... de toutes les couches sociales non monopolistes » (vitaux et toutes soulignés par nous).

L'erreur, à nos yeux, est de croire qu'on peut rompre les liens de solidarité fondamentale entre

les diverses fractions du capital, — qu'il est possible d'isoler le « grand » capital monopoliste, celui-ci étant pris en bloc, — qu'enfin le régime actuel est simplement « l'expression renforcée du pouvoir des monopoles ».

Nous pensons, nous, que les diverses fractions du capital sont socialement et politiquement solidaires, que l'évolution moderne du capitalisme, si elle n'atténue rien de la contradiction capital-travail, n'approfondit pas sérieusement les contradictions entre le capital monopoliste et les secteurs non monopolistes, qu'en revanche des contradictions importantes se développent entre les divers secteurs du capital monopoliste. La fonction du régime autoritaire est d'arbitrer au mieux entre ces diverses composantes auxquelles il convient d'ajouter l'armée et l'administration qui ont chacune leur rôle propre. Il peut y avoir, à un moment donné, rupture d'équilibre dès lors que l'arbitre serait récusé par tel ou tel groupe, mais la crise déboucherait dans ce cas, sauf intervention décisive des forces socialistes, vers un autre régime autoritaire, plus autoritaire encore sans doute que le gaullisme. La relève bourgeoise du gaullisme serait la République de Pinay, de Juin ou du Comte de Paris, sûrement pas « la démocratie renouvelée ». Thorez vit sur le mythe de classes moyennes radicales-socialistes, alliées complaisantes du front unique de la classe ouvrière.

L'expression de « classes moyennes » ou de « petite bourgeoisie » est certes commode ; le malheur c'est que, dans la France d'aujourd'hui, elle enveloppe des réalités sociales diverses et souvent contradictoires et qu'il convient de désigner (ce que fait expressément notre Résolution) les éléments qui font bloc avec la classe ouvrière contre le pouvoir gaulliste et les couches capitalistes, et ceux qui sont de l'autre côté. On peut discuter de notre appréciation, pousser plus avant l'analyse et, par démarches scientifiques, parvenir à une estimation plus rigoureuse de la réalité, mais la référence à un texte de Lénine consacré à la petite bourgeoisie russe de 1905 et à ses aspirations démocratiques ne risque pas d'éclairer beaucoup le débat ! La méthode d'analogie ni celle d'autorité ne semblent compatibles avec l'effort auquel nous sommes contraints. Moins surprenante, mais tout aussi périlleuse, est la référence à 34-36.

Car précisément la petite bourgeoisie capitaliste non monopoliste n'est plus radicale-socialiste, si jamais, en tant que classe, elle l'a été jadis. Quand elle n'est pas gaulliste, elle est derrière Pinay ou Pujade et rien moins que favorable à la démocratie, sauf à prendre au sérieux les exercices démagogiques de certains députés indépendants protestant contre l'article 16.

Nous ne voulons en aucun cas de ces alliés-là ; les accepter, les rechercher serait le plus sûr moyen de désorienter les travailleurs et de discréditer la cause que nous servons. Ceux des éléments qui, parmi ces classes possédantes, sont sincèrement démocrates et prêts à accepter les solutions socialistes, prendront leur part de nos combats. Certains le font déjà avec courage. Mais la démagogie ici n'a jamais rien gagné à la cause des partis ouvriers, elle a seulement contribué à éloigner de nous des militants ouvriers. Car on ne peut confondre notre conception du Front socialiste et celle, même replâtrée, d'un Front populaire.

C'est en fonction de telles propositions et de notre action qu'il faut demander aux camarades communistes de juger du Parti Socialiste Unifié, de sa nature, du rôle qu'il est appelé à jouer et non comme le fait la résolution du comité fédéral communiste des Côtes-du-Nord : « Du point de vue théorique, le Parti Socialiste Unifié ne se différencie pas de la S.F.I.O. : il reste la social-démocratie ». Ce « point de vue théorique » à lui seul vaut tout un poème. Mais justement les communistes des Côtes-du-Nord et l'ensemble des travailleurs en ont jugé d'un point de vue qui, pour n'être pas « théorique », avait son importance.

Notre responsabilité

La longue autocritique du Comité fédéral des Côtes-du-Nord signifie qu'il n'est pas possible, notamment dans ce département, d'agir sans tenir compte du P.S.U., d'ignorer sa politique d'unité démocratique et socialiste, qu'il ne sera pas longtemps possible de refuser de réfléchir sur le caractère nouveau de ce parti en l'enfermant dans un schéma tout prêt.

Il revient aux militants du P.S.U. de hâter cette réflexion en apportant à la discussion théorique la même audace qu'ils savent montrer dans l'action, en portant cet effort de discussion dans toutes les directions : vers les militants communistes bien entendu, et la préparation de leur Congrès est une occasion entre beaucoup d'autres, mais pas seulement vers les communistes. Car le débat que nous menons de ce côté concerne toute la gauche démocratique et socialiste, il concerne cette masse énorme résignée, aujourd'hui encore, à l'immobilisme de la machine communiste. Il concerne tous ces militants, ceux des syndicats notamment, contractés devant les « risques » de l'action avec les communistes, mais à qui nous apprenons ou réapprenons comment elle peut être menée au bénéfice de notre idéal commun. Elle concerne ceux des militants S.F.I.O. qui ne se résignent pas à laisser leur parti s'installer à l'aile gauche du régime gaulliste, mais qui, devant l'impasse de la gauche, n'osent plus rêver d'un redressement.

Cette tâche du P.S.U. est décisive si l'on veut que la gauche reprenne l'initiative et cesse d'aider seulement les divers clans de la bourgeoisie à régler leurs comptes.

Jean POPEREN

Après la " mutinerie des généraux "

DE LA V^e

par Oreste ROSENFELD

DES le 23 avril, c'est-à-dire au deuxième jour de la mutinerie des généraux, le Général de Gaulle a mis en application l'article 16 de la Constitution. Autrement dit, il s'est arrogé tous les pouvoirs. Je dis bien TOUS LES POUVOIRS, puisqu'il s'agit aussi bien des pouvoirs du gouvernement (de l'Exécutif) que des pouvoirs du Parlement (du Législatif). Il peut même, s'il le veut, modifier la Constitution. Voici d'ailleurs le texte de cet article :

« Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par les circonstances après consultation officielle du Premier Ministre, des présidents des Assemblées ainsi que du Conseil Constitutionnel. Il en informe la Nation par message. Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil Constitutionnel est consulté à leur sujet. Le Parlement se réunit de plein droit. L'Assemblée Nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels ».

Seul à décider s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 16 de la Constitution, le Président de la République est également seul à prendre les décisions qui remplaceront désormais les décrets et les lois. C'est lui qui déterminera le caractère des mesures à prendre, leur champ d'application, leur durée. Il doit, certes, consulter auparavant le Conseil Constitutionnel. Mais les avis de ce dernier ne sont pas obligatoires pour le Chef de l'Etat. D'ailleurs, ils ne sont pas rendus publics.

Le Parlement doit rester muet

Le Président de la République peut donc suspendre l'application de n'importe quelles lois. Il peut les modifier à sa guise. Il peut les « compléter ». Il peut les annuler et les remplacer par ses décisions qui ont force de loi. Il peut aggraver les peines prévues par le Code Pénal et par le Code de Justice Militaire. Il peut modifier le Code de Procédure. Il peut ainsi réduire les délais, simplifier la procédure, supprimer les appels. Il peut donc suspendre les garanties constitutionnelles et, en fait, suspendre la Constitution elle-même. Il peut donc priver les Français - au moins temporairement - de leurs droits politiques et limiter leurs libertés. Il peut aussi disposer de leur ressources. Car rien ne l'empêche d'arrêter lui-même les dispositions budgétaires et rendre exécutoire la loi de Finances.

En bref, il devient légalement un souverain au pouvoir absolu, un dictateur...

Que devient dans tout cela le Parlement qui siège depuis le 25 avril ? Dans le texte primitif de l'article 16 il n'était pas question du Parlement. C'était logique. Puisque le Chef de l'Etat peut s'arroger les pouvoirs législatifs, le Parlement n'a plus rien à faire.

Cependant, à la Commission Consultative convoquée par le Général de Gaulle en août 1958, une timide protestation s'était manifestée contre l'article 16 par trop antirépublicain. Pour calmer les scrupules des « Bénis-oui-oui » qui composaient la Commission, le Chef du Gouvernement (le Général n'était pas encore Chef de l'Etat) a consenti à ajouter les deux dernières phrases du texte actuel cité plus haut. Cette concession ne lui coûtait rien, parce qu'elle ne change rien.

D'après cet amendement, le Parlement se réunit de plein droit dès l'application de l'article 16. Il ne peut être dissous pendant l'exercice des pleins pouvoirs. Mais il n'est pas dit, et pour cause, qu'il puisse discuter les décisions du Président de la République et les annuler. Le président n'est pas responsable devant l'Assemblée Nationale. Et si le Parlement pouvait abroger ses décisions, il n'y aurait plus de pleins pouvoirs.

D'ailleurs, dans son message au Parlement, lors de sa première séance du 25 avril, le Chef de l'Etat précise bien le rôle des Assemblées représentatives durant cette période. Il les invite à poursuivre leur travail législatif et à contrôler l'action du Gouvernement. (On a peut-être oublié que, théoriquement, le gouvernement est responsable devant l'Assemblée Nationale). Mais le Général-Président ajoute que le Parlement n'a pas le droit de s'occuper des mesures prises par lui en application de l'article 16.

Aussi, pendant que le Chef de l'Etat prorogait l'état d'urgence, sans même lui fixer de durée et qu'il créait de toute pièce une juridiction spéciale pour juger les mutins d'après une procédure nouvelle et accélérée, sans droit d'appel ni recours en grâce ; pendant qu'il susperdait certaines garanties dont jouissent les fonctionnaires ; pendant qu'il prenait toutes ces décisions et les rendait immédiatement applicables comme des lois de la République, pendant ce temps, le Parlement « calme » et « digne » entamait avec sérénité l'examen d'un projet de loi-cadre pour ce qui reste encore de départements français d'Outre-Mer, projet qui est dépassé avant d'être voté !

S'il y avait encore des Républicains à l'Assemblée...

On peut me dire : « Qu'est-ce que cela change ? Est-ce qu'avant le 23 avril nous avions un Parlement digne de ce nom ? ». C'est vrai. L'Assemblée Nationale actuelle n'était qu'une Chambre d'Enregistrement de la volonté gouvernementale. Mais elle possédait, du moins théoriquement, le droit de critiquer le Gouvernement et même de le renverser.

A présent, le Parlement n'a même plus le droit de discuter des problèmes vitaux de la Nation que le Président de la République se réserve aux termes de l'article 16. Il pourrait peut-être renverser le Gouvernement... puisque la dissolution de l'Assemblée Nationale est interdite au Chef de l'Etat pendant qu'il exerce les pleins pouvoirs. Et après ? Si l'Assemblée renverse le Gouvernement en adoptant une motion de censure, rien ne sera changé, puisque le Président de la République peut s'arroger tous les pouvoirs, y compris ceux du Gouvernement. Or, le Général de Gaulle n'est pas responsable devant l'Assemblée Nationale en tant que Président de la République. Il ne l'est pas davantage quand il bénéficie de l'art. 16.

Et cependant, s'il y avait encore des Républicains au sein de l'Assemblée, le vote d'une motion de censure contre le Gouvernement Debré aurait pu avoir au moins la valeur d'une manifestation, d'une protestation contre la dictature qui est en train de s'installer en France...

Les responsables

Mais l'Assemblée Nationale actuelle n'est pas capable d'accomplir même ce geste. Elle est composée presque exclusivement de députés qui ont voté « oui » au Référendum sur la Constitution, en Septembre 1958. Ils portent donc l'entière responsabilité de l'article 16 et de son application.

Parmi eux, la responsabilité la plus grave tombe sur le Secrétaire Général du Parti S.F.I.O. et sur les députés qui l'ont suivi. N'oublions pas que Mollet a été Ministre d'Etat dans le cabinet du Général de Gaulle formé à la suite de l'émeute militaire et fasciste du 13 mai 1958. Mollet a participé activement à l'élaboration de la Constitution actuelle, dont l'auteur est l'actuel Premier-Ministre. D'ailleurs, Mollet s'en est vanté publiquement. Il s'est, en outre, porté garant du caractère démocratique et républicain de la Constitution... ce qui a entraîné les malheureux militants de la S.F.I.O. à voter « oui ».

Alors, que valent les timides protestations actuelles de l'organe officiel de la S.F.I.O. ? Hypocrisie ou inconscience ?

Ce ne sont pas les moyens qui ont manqué au Gouvernement pour mater les complots

Mais pourquoi protester ? Est-ce que cette action du Général de Gaulle n'est pas nécessaire pour combattre la « subversion » militaire et pour châtier les traîtres ?

Pour combattre efficacement les manœuvres, les conspirations, les complots et les tentatives de putsch qui bouleversent la France depuis dix ans, les moyens dont disposait le Gouvernement étaient largement suffisants. Le Gouvernement sait bien trouver et condamner très sévèrement les terroristes du F.L.N., les membres de divers « réseaux de soutien », les jeunes gens qui refusent de faire la guerre en Algérie, même les objecteurs de conscience. Le Gouvernement ne se gêne pas pour in-



terdire ou empêcher les manifestations de rues et les réunions publiques pour la paix en Algérie.

Par contre il n'a jamais utilisé les mêmes moyens de répression contre les ennemis de la République, contre les propagandistes de l'Algérie Française, contre les militaires indisciplinés, contre les fascistes, même lorsque ceux-ci élevaient des barricades.

Ce ne sont pas les moyens qui lui manquaient, mais la volonté de combattre les ennemis de la paix et de la République.

D'ailleurs, que pouvait-on attendre de gouvernants qui doivent eux-mêmes le pouvoir à un complot et à un putsch militaire ? Comment pouvaient-ils combattre les conspirateurs de 1960 ou de 1961, puisque ce sont, pour la plupart, leurs complices du coup d'Etat du 13 mai 1958 ? Les Salan, les Challe, les Faure, les Godard sont tous des « héros » du Forum avec Lagailarde, Ortiz et autres manieurs de bazooka.

Ce n'est pas le fait du hasard si, dès le premier jour de la mutinerie des généraux, on a dû mettre aux arrêts le Général de Beaufort, Chef de l'Etat-Major particulier du Président de la République. Or ce général avait joué à Paris, en mai 1958, le même rôle auprès du Gouvernement de l'époque que l'actuel Ministre Frey, à la Radio d'Alger : intoxiquer l'opinion publique par de fausses nouvelles et démoraliser les Gouvernants pour les amener à la capitulation.

A la faveur de la mutinerie un régime dictatorial s'instaure

Après quarante-huit heures de panique et d'affolement, les Gouvernants, sauvés par la mobilisation générale des travailleurs et par la réaction saine et courageuse du contingent, semblent décidés à sévir contre les insurgés militaires et civils et leurs complices.

Le Général de Gaulle veut extirper le mal. L'application stricte des lois existantes aurait suffi pour cela. Mais le Général-Président n'est pas encore très sûr — et pour cause — des exécutants. Et il voit plus loin.

Il n'a d'ailleurs pas dissimulé son dessein. Il veut consolider son pouvoir et le mettre à l'abri de toute nouvelle tentative de l'en déloger. Il veut aussi assurer la continuité de sa politique même après sa mort.

Ce n'est pas le langage d'un Président de République. C'est celui d'un Franco ou celui d'un Monarque.

Grâce à l'article 16, le Général de Gaulle espère châtier plus rapidement et plus sévèrement les mutins et les autres officiers indisciplinés. Il veut surtout punir impitoyablement ceux qui sont coupables de Lèse-Majesté envers lui.

Mais il veut aussi modifier « de fond en comble » la structure de l'Etat.

A la faveur de l'émotion provoquée en France par les journées dramatiques du 22 au 26 avril, il a pu mettre en application l'art. 16 sans que les partis de gauche et les travailleurs réagissent violemment.

Et pourtant, étant donné « l'esprit » du régime, comment ne pas redouter que les mesures destinées aux mutins ne soient dirigées aussi contre les démocrates, contre les socialistes, contre les communistes ?

Craignons qu'elles ne frappent surtout la gauche, les travailleurs et les républicains, car avec la droite, avec « l'armée », avec les classes possédantes le Général-Président trouvera toujours un terrain d'entente et de collaboration.

... A LA DICTATURE